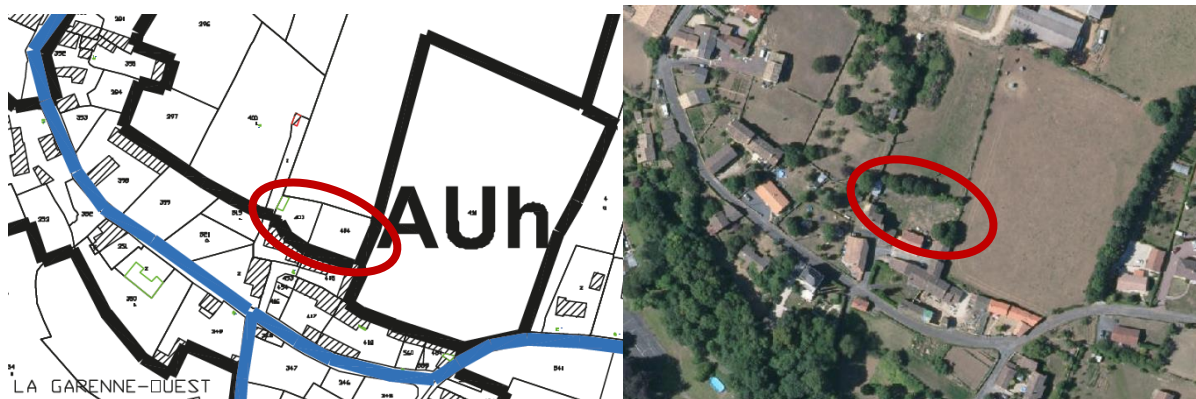


- **Révision allégée n°1 du PLU de Saint-Romans-lès-Melle**

*Réduire la zone agricole dans le secteur de la Garenne de sorte que les parcelles B403 et B404 soient classées dans un zonage adapté à la réalité de leur occupation du sol, à savoir des jardins d'agrément d'habitation.



Extrait du plan de zonage du PLU de Saint-Romans-lès-Melle –

Extrait de la vue aérienne (source SIGIL)